

D.E Conseiller en Economie Sociale Familiale

L'IRTS Poitou-Charentes et l'Institut de Richemont s'associent pour la 17^{ème} année pour une préparation au Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DE CESF). Ainsi les cours sont dispensés sur les deux sites de Val de Cognac (anciennement Richemont) et de Poitiers ce qui permet la transversalité avec les autres filières du travail social et l'accès au centre de ressources documentaires. La formation comprend 540 heures de formation théorique et 560 heures de formation pratique (soit 16 semaines de stage ou contrat d'apprentissage.)

Définition de la profession et du contexte de l'intervention :

« Le Conseiller en économie sociale familiale est un professionnel qui relève du champ du travail social depuis 1973. Depuis il s'est construit une légitimité dans ce secteur professionnel en développant une spécificité d'intervention basée sur une connaissance des différents champs de vie quotidienne.

Le cœur de métier du conseiller en économie sociale familiale étant l'expertise dans les domaines de la vie quotidienne, il s'appuie sur ses connaissances dans le champ des sciences appliquées et des sciences humaines et sociales pour transmettre des savoirs et des savoir-faire relatifs à la vie quotidienne. Il vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles et les groupes. Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il peut aussi être amené à être personne ressource auprès des différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles.

Ainsi, il intervient afin de permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne, tels que : consommation, logement, habitat, emploi, formation, alimentation, santé, gestion budgétaire, loisirs et culture.

Il privilégie la participation active et permanente des personnes, des familles et des groupes, l'expression de leurs besoins, la valorisation et/ou l'appropriation de leurs compétences et potentialités et la maîtrise de leur environnement domestique.

Ses interventions reposent sur des actions individuelles et collectives, dans une dimension socio-économique et éducative, pour lesquelles il met en œuvre différentes méthodologies d'intervention (sociales d'intérêt collectif, d'accompagnement éducatif budgétaire, d'aide à la personne). »¹

¹ Extrait de l'arrêté du 22 août 2018 Annexe I – Référentiel professionnel

Conditions préalables à l'entrée en DECESF :

- Etre titulaire d'un des diplômes suivants : Brevet de Technicien Supérieur « Economie Sociale Familiale » (BTS ESF), Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DE ASS), Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DE ES), Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DE ETS), Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE).

Ou

- Bénéficier d'une validation de ses expériences professionnelles ou de ses acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du Code de l'Education.²

Déroulement de l'admission :

Dans le cadre du partenariat entre l'IRTS Poitou-Charentes et l'Institut de Richemont, l'admission se déroulera en deux étapes. Les dossiers de candidatures complets seront étudiés par la commission d'admission, composée de formateurs des deux établissements, qui émettra un avis. Dans un second temps, si l'avis émis est favorable ou réservé, le candidat sera reçu en entretien d'admission par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel confirmé du secteur.

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur les sites internet des deux instituts (<http://www.institut-richemont.fr/> ou <http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org/>). Ce dossier est à renvoyer complété et accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

**Institut supérieur de formation par alternance de Richemont
12, route de l'ancien séminaire
16370 VAL DE COGNAC**

Dates des trois sessions d'admission pour étude de dossier :

1ère session : dossier à retourner avant le **28/02/2026** impérativement

2ème session : dossier à retourner avant le **18/04/2026** impérativement

3ème session : dossier à retourner avant le **13/06/2026** impérativement

Oraux d'admission sur convocation selon les sessions : 28 avril 2026, 25 juin 2026 et 7 juillet 2026

Attention :

- Un candidat ne pourra se présenter qu'à une seule session d'admission par année civile.
- Pour toutes les demandes de devis, merci d'envoyer un mail à : accueil@institut-richemont.fr

² Pour plus de précisions : <http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org/formations/vae/>

DOSSIER DE CANDIDATURE 2026 / 2027

CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Nom marital :

Nom de naissance :

Prénoms :

(dans l'ordre de la carte Nationale d'Identité)

État civil :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance : Nationalité :

N° de Sécurité Sociale :

Adresse actuelle :

N° Rue :

Code Postal : Ville :

Téléphone Portable :

Email :

Situation actuelle :

☐ Scolaire ☐ Étudiant(e) ☐ Apprenti(e) ☐ salarié(e) ☐ Demandeur d'emploi

☐ Autre précisez :

Reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ? ☐ oui ☐ non ☐ demande en cours

Quels sont vos besoins en lien avec votre handicap :

En cas d'accident, personne à prévenir :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Collez votre
photo ici

(obligatoire)

Décrivez la formation que vous avez reçue jusqu'à ce jour

Diplôme	Date	Établissement et lieu de préparation	Série, filière, spécialité	Préparé *	Obtenu *
Baccalauréat					
BTS ESF					
Diplôme(s) ouvrant droit à dispense ou allègement (DEASS/DEES/DEEJE/DEETS)					
Autre(s) diplôme(s)					

* Veuillez cocher la case correspondante

Numéro d'INE : (présent sur votre relevé de notes du BAC)

Avez-vous déjà suivi la formation CESF ?

☐ OUI ☐ NON DATES et LIEU :

Vous êtes-vous déjà présenté(e) aux épreuves du diplôme CESF ?

☐ OUI ☐ NON DATES et LIEU :

Si oui avez-vous obtenu des notes supérieures ou égales à 10 ?

☐ OUI Pour quelles épreuves :

☐ NON

Langues étrangères :

..... : Lu ☐ Parlé ☐ année(s) d'études.....

..... : Lu ☐ Parlé ☐ année(s) d'études.....

Informations en vue de la période de pratique professionnelle sur site qualifiant en fonction du statut

Contrat d'apprentissage ☐ piste de contrat ☐ promesse de contrat (précisez le nom de la structure)

Contrat de professionnalisation ☐ piste de contrat ☐ promesse de contrat (précisez le nom de la structure)

Stage de 16 semaines ☐ piste de stage ☐ promesse de stage (précisez le nom de la structure)

Dans ce dernier cas, mode de financement des frais pédagogiques de votre parcours :

.....
(France Travail/CPF/ Financement personnel/Autre.....)

Avez-vous déjà été candidat à une sélection pour une entrée en formation de travailleur social ?

☐ 1 fois ☐ 2 fois ☐ 3 fois ☐ plus

Quel organisme ?

Quelle formation ?

Quelle date ?

Quel résultat ?

Avez-vous déposé une candidature dans un autre centre ou tout autre établissement de formation pour la formation de CESF?

☐ NON ☐ OUI : Précisez-le (s)quel (s)

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

☐ J'accepte de recevoir les informations sur les programmes, les actualités et événements de l'Institut de Formation par Alternance de Richemont et de l'IRTS Poitou-Charentes.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé conforme au règlement européen 2016/679 sur la protection des données (RGPD) et la loi Informatique, fichiers et libertés (LIL) n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018. Les informations collectées sont destinées aux services internes de l'Institut de Richemont. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur le site institut-richemont.fr.

L'IRTS et l'ARFIS mettent en œuvre des traitements de données personnelles dans le cadre de l'inscription et des formations. Ces traitements sont décrits dans la politique relative à la protection des données personnelles sur notre site web : <https://www.irts-poitou-charentes.fr/donnees-personnelles>. Conformément aux dispositions du RGPD et de la « Loi Informatique et Libertés », en justifiant de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour l'exercice de vos droits, veuillez nous contacter l'institut de Richemont via dpo@institut-richemont.fr

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression que vous pouvez exercer en contactant l'IRTS par e-mail : rgpd@irts-pc.eu

À le

Signature du candidat

Pièces à joindre au dossier :

- une lettre de motivation qui comprendra : des éléments de bilan des formations préalables ; une réflexion sur la perception de l'ESF dans le champ du travail social et sur les motivations pour entrer en formation de CESF ; l'indication du statut d'entrée en formation (formation en apprentissage, formation en cours d'emploi, en recherche d'emploi, formation initiale) ;
- un curriculum vitae présentant le parcours de formation de l'étudiant, ses expériences professionnelles ou bénévoles et ses activités ;
- les photocopies des diplômes détenus et des formations suivies ;
- une copie des bulletins de notes du BTS ESF (1ère et 2ème année) ;
- une copie de l'appréciation de stage de 1ère année et 2ème année en cas d'obtention du BTS ESF (extraits des livrets de formation/stage) ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;
- une photocopie du Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté pour les personnes ayant 25 ans ou moins ;
- un chèque de 80 euros à l'ordre de l'Institut de Richemont correspondant aux frais de sélection ;
- une promesse de contrat d'apprentissage ou promesse de stage de la structure d'accueil (si possible).